

ANNEXE 5 : DEMANDE D'AIDE COMPLEMENTAIRE

Avance remboursable à taux 0 sur 30 ans

Plantons pour l'avenir

Appel à projet territorial
« Reconstitution de la Ressource
Résineuse du Massif Vosgien »
n°1 – 2018

Toujours utiliser la version de l'appel à projet en cours

RAPPEL :

Cette annexe est à remplir et à joindre au dossier 1 si vous souhaitez bénéficier de l'avance remboursable à taux 0 sur 30 ans, proposée dans le cadre du partenariat avec le fonds de dotation « Plantons Pour l'Avenir », en complément de l'aide forfaitaire FA3R

CARACTERISTIQUES DU PROJET (en complément des éléments indiqués dans le dossier FA3R)

MOTIVATIONS DU PROJET

Décrire en quelques lignes la gestion passée (à minima dans les 5 ans précédant le reboisement) et les raisons du reboisement :

.....

.....

.....

ITINERAIRE TECHNIQUE

Préciser la nature et les éventuelles spécificités des travaux et des coupes, de la plantation à la récolte pour chaque îlot/parcelle ou groupe d'îlots/de parcelles.

Travaux préparatoires / Travaux du sol :

Plantation :

Entretien sur n année(s) (dégagements, application de répulsif gibier,...) :

.....

Eclaircies :

.....

Coupe rase ? :

Calendrier prévisionnel des investissements :

Calendrier	Nature des travaux	Période de réalisation des travaux (mm/aaaa)	Dépenses prévisionnelles (€HT)
Travaux préparatoires (le cas échéant)			
Année n : Plantation			
Suivi maîtrise d'œuvre			
Année n+1 : Entretien			
Année n+2 : Entretien			
Année n+3 : Entretien			
Année n+4 : Entretien			
Année n+5 : Entretien			
TOTAL des dépenses prévues (€HT) >			

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Dans le cas d'une exploitation préalable dans les 5 ans qui précèdent le projet, le demandeur certifie avoir perçu un revenu de coupe de : € HT sur les parcelles concernées.

Financement du projet	Montants (€HT)	Répartition (%)
Montant total des travaux	€ HT	100 %
a. Autofinancement : 20% du revenu de coupe (si coupe dans les 5 ans précédant la demande)	€ HT	/
b. Autofinancement complémentaire (le cas échéant)	€ HT	/
Total Autofinancement (a+b) 25% minimum du montant total des travaux	€ HT	
Aide forfaitaire FA3R sollicitée (ou autre aide publique ou privée :)	€ HT	
Avance remboursable sollicitée au Fonds	€ HT	

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je sollicite une aide au reboisement sous forme d'avance remboursable, auprès du fonds de dotation PLANTONS POUR L'AVENIR, dans le cadre du projet ci-dessus décrit, et m'engage, si mon dossier est retenu, en complément des engagements détaillés dans le dossier FA3R, à :

- Respecter les conditions de financement et les modalités de remboursement, comme décrites précédemment,
- Respecter l'ensemble des obligations ci-dessous :
 - Le cas échéant, maintenir et respecter les préconisations du document de gestion durable, relatif aux parcelles concernées pendant toute la durée du contrat, jusqu'à remboursement complet de l'avance.
 - Maintenir un système de certification de gestion durable forestière reconnu (PEFC, FSC), pour toutes les parcelles concernées pendant toute la durée du contrat, jusqu'à remboursement complet de l'avance.
 - Maintenir le boisement constitué dans de bonnes conditions de croissance en respectant l'itinéraire technique identifié, incluant choix des essences, schéma de plantation, entretiens (dont les entretiens retenus dans le cadre de l'avance, qui doivent être effectués dans les 5 ans après la plantation) et récolte des bois, selon une sylviculture dynamique destinée à la production de bois et à la captation de carbone.
 - Prévenir immédiatement le Fonds Plantons Pour l'Avenir de tout dégât affectant le peuplement dont j'aurais connaissance et mettre en œuvre sans délai toute action corrective pour rétablir le boisement aidé en capacité de production.
 - Prévenir le Fonds Plantons Pour l'Avenir de tout changement juridique concernant les parcelles objets du présent contrat (vente, donation, succession, expropriation, sans que cette liste ne soit limitative) et informer toute personne directement concernée par ce changement (acquéreur, successeur,...) de l'existence du présent contrat.
 - Faire apparaître dans tout acte notarié (vente, donation, succession, expropriation, sans que cette liste ne soit limitative), les engagements liés à ces parcelles du fait de ce contrat.
 - Informer le Fonds Plantons Pour l'Avenir de toute mise en vente de bois à partir des parcelles objet de la demande.
 - Accepter des visites ponctuelles de mécènes ou autres partenaires du Fonds, qui ne pourront être organisées qu'en accord avec le Fonds et dont je serai averti en amont.
 - Accepter tout contrôle diligenté par le Fonds pendant toute la durée du contrat, jusqu'à remboursement complet de l'avance.

Le cas échéant : ENGAGEMENTS DU GESTIONNAIRE FORESTIER PROFESSIONNEL OU DE L'EXPERT FORESTIER

Le Gestionnaire Forestier Professionnel (GFP) ou Expert Forestier qui signe la présente demande s'engage à compléter, signer et transmettre à PLANTONS POUR L'AVENIR, le « Rapport de fin des travaux », selon le modèle en annexe, accompagné de photos :

- Au 31 décembre de la 5^{ème} année après plantation.
- Et, si celle-ci intervient plus tôt, à la demande de solde de l'avance remboursable.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A L'ANNEXE

En complément des plans (de situation et cadastrale) et du titre de propriété demandés à la page 3 du dossier FA3R, pour déposer une demande d'avance remboursable, il est nécessaire de joindre à cette annexe :

1. **Un justificatif d'adhésion à un système de certification forestière (PEFC, FSC)**
2. **Un justificatif de garantie de gestion durable, pour toute surface supérieure à 10 ha (CBPS, RTG, PSG)**
3. **Un devis descriptif et estimatif prévisionnel détaillé du coût des travaux, objet de l'avance, par nature de dépense, réalisé par la/les entreprise(s) choisie(s) pour les travaux**
4. **Un Relevé d'Identité Bancaire**
5. **Des photos des parcelles concernées par le projet**
6. **Pour les personnes se partageant le droit de propriété : Un mandat de propriété démembrée ou indivise
Pour les sociétés commerciales ou civiles (SCI, GF, GFA, GFR) : une décision du gérant ou CR d'Assemblée générale (et pouvoir du cogérant en cas de cogérance)**

SIGNATURES ET ENGAGEMENTS

Fait à, le

N° SIRET du demandeur (*le cas échéant*) :

Signature du demandeur :

Le cas échéant :

Nom, Prénom et signature du Gestionnaire Forestier Professionnel ou de l'Expert Forestier :